



http://cinemateur01.com

Cinéasteur

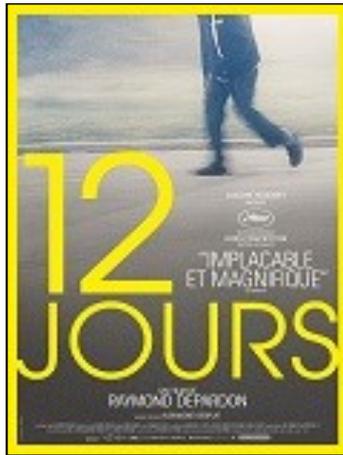
Fiche n° 1562

12 jours

Sortie le 29 nov/2017

France—1h27

Du 10 au 16 janvier 2018



12 JOURS

de Raymond Depardon

Avant 12 jours, les personnes hospitalisées en psychiatrie sans leur consentement sont présentées en audience, d'un côté un juge, de l'autre un patient. Entre eux naît un dialogue sur le sens du mot liberté et de la vie.

En partenariat avec le CPA, le dispositif Culture NoMad et L'Association Ain-Psy.
Judi 11 janvier à 19h, le film sera suivi d'une discussion en présence de professionnels de la justice et de la psychiatrie

On entre dans le film par un long et patient travelling avant, dans un couloir neutre de l'hôpital psychiatrique du Vinatier, dans la région lyonnaise. Les portes sont closes, la lumière basse, on perçoit la légère vibration des néons et le bruit du silence ouaté. L'imaginaire s'ébranle, on repasse la filmographie bien connue sur l'enfermement hospitalier : *Titicut Follies* (Wiseman), *Shock Corridor* (Fuller), *Vol au-dessus d'un nid de coucou* (Forman)... Une citation de Michel Foucault, en ouverture, avait préalablement inscrit le film dans une généalogie de regards critiques sur l'enfermement des « fous », d'un rapport de défiance à l'institution et de combats politiques contre l'exclusion. Pourtant, la fiction est loin, et le film, par la simplicité et la force de son dispositif, fait naître des sentiments plus complexes que prévu à l'égard de ceux qui nous sont présentés.

Raymond Depardon et Claudine Nougaret ont posé leur caméra dans un interstice du système médico-juridique ouvert par une loi de 2015 qui prévoit l'obligation qu'un juge évalue la conformité de la procédure de maintien en hôpital psychiatrique des personnes jugées mentalement inaptes à une libération, lorsque leur enfermement a vocation à dépasser douze jours. Construit sur la base d'une succession d'entretiens entre patients, accompagnés de leur avocat, et juges de la conformité de la détention, le film ne présente que de rares plans de coupe (couloirs, cours et abords directs de l'hôpital) et réduit tout espoir d'évasion. Le dispositif resserré sur les patients contribue à la diffusion d'un sentiment d'enfermement tout en permettant d'assister à une gamme complexe d'entretiens. Les derniers plans du film réouvrent la vue en réintégrant l'hôpital à son environnement urbain, rappelant sa place géographique et sociale dans la cité: l'enfermement des uns comme condition de la liberté paisible des autres.

Ce qui marque, dès les premiers instants de ces face-à-face, c'est la profonde différence dans l'accès au langage entre les patients d'un côté, les juges de l'autre. La procédure, extrêmement formalisée, conduit les juges à dérouler un langage médico-légal qui a autant pour objet de qualifier précisément les comportements, que pour effet d'instaurer une immédiate barrière et de supprimer toute personnalisation des échanges. Pour un patient qui souffre de « comportement hétéro-agressif », sous l'effet probable d'une « poly-addiction », « la prévention de récurrence de passage à l'acte » passe ainsi par une « curatelle renforcée » et la déclaration du juge de la « conformité de l'avis médical » (autrement dit : le maintien en détention). Face à eux, les internés sont balbutiants, assommés de médicaments pour certains, dépourvus d'éducation pour d'autres : leur parole est incohérente, saccadée, décousue. On reste suspendu à leurs lèvres, dans l'espoir d'un discours structuré comme vecteur d'une libération.

L'effet de répétition qu'offre le mouvement du film permet de renforcer l'invocation initiale au structuralisme foucauldien comme grille d'analyse : le rouleau compresseur de la raison médicale, l'insatiable travail de distinction, de labellisation et de classement qu'elle opère, conduit à un sentiment plus sourd d'enfermement que celui de l'internement physique – celui d'une profonde incapacité du patient à défendre sa place. À la violence des internés (de leur comportement pour certains, de leurs émotions pour d'autres) s'oppose une contre violence qui est celle de leur passage forcé dans la grille de la normalisation langagière.

Pour autant, le film n'est pas qu'une mise en opposition de deux rapports au langage. Il y a l'évident apport de l'image, par l'usage du plan américain sur les patients, la mise en chair qu'il offre et qui donne la possibilité de découvrir autant de portraits d'hommes et de femmes bien vivants, en résistance. Là où le plan serré et l'expression difficile de Ben Sadfie dans *Good Time* créait un malaise immédiat, le cadrage de Depardon neutralise la difficulté langagière et invite à regarder les malades patiemment, avec humanité. Si *12 jours* documente évidemment aussi la misère sociale des marges de notre société et la profonde solitude de certains, il nous place également face à la découverte de corps et d'esprits qui luttent pour retrouver une autonomie dans la « norme ». Chaque patient est un mystère : quelle histoire derrière ce visage ? Quelle douleur derrière ce regard ? Bien plus, *12 jours* décrit aussi l'humanité des juges, qui, loin des figures tortionnaires véhiculées par la tradition cinématographique, semblent patients, bienveillants et soucieux de saisir la complexité des situations. En nous renseignant progressivement sur le passé des patients (l'un a agressé sans raison un piéton, l'autre a tué son père), ils font naître des dilemmes très politiques : notre empathie naturelle envers ces patients est-elle socialement soutenable ? Et si, au fond, ce dispositif était justifié ?

On pense à une autre création directement contemporaine, la série *Mindhunter*, de David Fincher, qui, dans un genre bien différent, met aussi en scène le regard problématique porté sur les « fous » : celui des premiers *profilers* du FBI, ces agents venus des sciences comportementales qui ont consigné dans les années 1970 la parole de tueurs en série pour comprendre leur comportement et les catégoriser. Le dispositif commun aux deux œuvres, la mise en scène d'un face-à-face, interroge sur cet évident effet miroir que permet le cinéma. Holden Ford, le héros de *Mindhunter*, comme le spectateur du film de Depardon, se voit offrir un passage vers une meilleure connaissance de lui-même. « De l'homme à l'homme vrai, le chemin passe par l'homme fou », écrivait Foucault

Critikat

Le dispositif de Raymond Depardon est le même que celui déployé dans *Délits flagrants*, *10e chambre - instants d'audience* et, à un moindre degré, *Faits divers* : l'équipe du tournage est installée dans le bureau de l'administration judiciaire et filme, avec leur accord, la déposition des personnes concernées, ici internées à l'hôpital Vinatier de Lyon, ainsi que leurs échanges avec le juge. La singularité de *12 jours* est de donner la parole à des individus soumis à des soins psychiatriques, loin des infractions au code de la route ou des délits de droit commun relatés dans les précédents films, encore que la santé mentale des protagonistes a pu aussi les confronter à de multiples déviances. Comme à son habitude, le cinéma de Depardon ne se contente pas d'être outil de documentation au service de la connaissance de l'appareil juridique français, même si *12 jours* comporte une mine d'informations sur l'hospitalisation d'une personne contre son gré. Jadis, celle-ci reposait seulement sur un psychiatre. Les « aliénés » sont désormais des patients, qui ont droit à un regard extérieur. Depuis la loi de 2013, l'hôpital dispose de douze jours, à compter de l'admission du patient, pour saisir le juge des libertés et de la détention qui doit valider ou non le programme de soins.

Pour permettre au malade de parler librement, son psychiatre n'est pas présent à l'audience. Le patient peut en outre faire appel de la décision du juge. Ce dernier n'exerce en rien une contre-expertise psychiatrique, et a seulement pour mission de vérifier que le dossier médical est complet et argumenté. La force du film de Depardon est de ne pas porter de jugement condescendant, ni envers les malades, ni envers les juges, et de présenter une vision objective des faits. Dans ce but, trois caméras ont été installées dans la salle d'audience : l'une pour le magistrat, l'autre pour le patient, et la troisième pour les plans généraux. L'égale distance ainsi obtenue, et la récurrence de plans fixes qui en résulte, donnent au film une objectivité et une sérénité bienvenues. « *Même si nos films peuvent laisser penser le contraire, nous ne sommes pas plus attirés par les institutions que d'autres ; notre moteur est notre curiosité, notre force est notre naïveté ; nous ne sommes spécialistes de rien, nous tentons simplement de rester à l'écoute, de restituer des moments, des paroles, des émotions* », ont ainsi écrit Raymond Depardon et la productrice Claudine Nougaret dans une note d'intention.

Cela n'empêche par Depardon de se livrer, en filigrane, à une touchante réflexion sur la complexité de la santé mentale, les dix témoignages sélectionnés donnant une image terrifiante de la vulnérabilité sociale. De la salariée d'Orange ayant craqué suite à un sentiment de harcèlement à ce loup solitaire demandant des nouvelles de son père... qu'il a assassiné quelques années plus tôt, en passant par cette quadragénaire ne songeant qu'au suicide pour mettre fin à son sentiment d'isolement, les auteurs mettent implicitement en exergue la responsabilité de la société dans la rupture psychique des plus vulnérables. Et c'est là que Raymond Depardon se montre humaniste et moral sans être moralisateur. *12 jours* confirme donc l'importance d'un réalisateur que l'on peut considérer comme l'unique auteur de ses films. Si une rétrospective de films était organisée sur le thème de la folie, *12 jours* y aurait une place de choix, quelque part entre *Vol au-dessus d'un nid de coucou* et *Shock Corridor*. **a Voir-a Lire**

Cette même semaine

Pour le réconfort de Vincent Macaigne
1h31 - France



Corps et âme de Ildiko Enyedi
1h56 - Hongrie



Note d'intention

« De l'homme à l'homme vrai le chemin passe par le fou » *
Michel Foucault

Autrefois, la décision d'hospitaliser une personne contre son gré reposait sur le seul psychiatre et s'exerçait sans regard extérieur, depuis les aliénés et les fous sont devenus des patients.

En 2013, pour donner un cadre légal à cet enfermement, la loi a obligé les psychiatres à soumettre, avant douze jours, au juge des libertés l'ensemble de leurs décisions concernant les hospitalisations sous contrainte. Nous sommes les premiers à filmer la mise en application de cette loi, l'arrivée du juge des libertés dans l'institution psychiatrique, rend publique une parole autrefois réservée aux seuls psychiatres.

Il n'est pas de cercle familial ou amical, qui ne compte parmi ses membres une personne vulnérable, nous sommes tous concernés.

Chaque année, il y a en France environ 92 000 mesures d'hospitalisations psychiatriques sans consentement (soit 250 personnes par jour). L'hôpital a 12 jours, à compter de l'admission du patient, pour saisir le juge des libertés et de la détention qui validera ou non le programme de soin sans consentement.

Au cours de ces audiences, qui ont lieu deux fois par semaine, l'hôpital du Vinatier à Lyon reçoit des patients qui proviennent majoritairement des différents services d'hospitalisation et d'une unité pour les malades difficiles (U.M.D) jugés irresponsables de leurs actes. Ces audiences publiques sont partagées par quatre juges des libertés qui président tour à tour. Deux hommes et deux femmes avec des approches sensiblement différentes. Pour permettre au malade de parler librement des conditions d'hospitalisation, le psychiatre en charge du patient n'est pas présent à l'audience. L'hospitalisation sous contrainte est toujours une épreuve pour ceux qui la subissent, pour ceux qui l'initient, et ceux qui l'exercent.

Nous avons filmé 72 audiences et notre engagement s'est renforcé au contact des patients éprouvés par la maladie qui ont tenu à témoigner avec dignité et sensibilité. Ce sont avant tout des personnes qui souffrent, leurs paroles sont précieuses, pas seulement décalées ni insensées, elles sont simples et fortes et engagent leur avenir. *12 Jours* présente 10 de ces patients.

Dans la salle d'audience trois caméras : l'une pour le patient, l'autre pour le magistrat et une troisième pour un plan général. Ces axes de prise de vue permettent de donner une équidistance entre le patient et le magistrat, pour ne pas imposer un point de vue dominant et laisser le spectateur libre de se faire sa propre opinion.

Entre les fragments des audiences nous avons créé un temps suspendu en filmant des plans de l'hôpital à l'intérieur des services et à l'extérieur où les malades circulent librement entre les pavillons. Ces images, que j'ai voulues douces et très définies, sont le support d'une composition musicale originale très inspirée de Alexandre Desplat.

J'ai aimé filmer le brouillard du matin et le faible soleil d'hiver, j'ai aimé revenir dans ma région pour capter les lumières de mon enfance.

Le film *12 jours* est à la croisée de la justice et de la psychiatrie après les films documentaires *San Clemente*, *Urgences* (pour la psychiatrie), *Faits divers*, *Délits flagrants* et *10 ème chambre* (pour la justice), il a tout de suite trouvé aisément sa place.

12 jours tente de donner un point de vue universel et nouveau sur le problème complexe de la santé mentale. Nous sommes sortis grandis de ce film qui donne la parole à ceux qui sont momentanément enfermés dans leur esprit et en ont perdu l'usage. Ces personnes vulnérables témoignent de leur histoire intime mais aussi à leur façon de l'histoire politique, sociale et morale de la France.

Même si nos films peuvent laisser penser le contraire, nous ne sommes pas plus attirés par les institutions que d'autres, notre moteur c'est notre curiosité, notre force c'est notre naïveté, nous ne sommes spécialistes de rien, nous tentons simplement de rester à l'écoute de restituer des moments, des paroles, des émotions.

Raymond Depardon et Claudine Nougaret Avril 2017

La semaine prochaine

**Samedi 20 janvier à 14h30 séance Ciné-ma différence
OUVERTE A TOUS**



Du 17 au 23 janvier



L'intrusa de Leonardo Di Costanza 1h35 - Italie

Heartstone, un été islandais

2h09 - Islande/Danemark



de G. A. Gudmundsson

Retour au Palais

de Yamina Zoutat 1h27 - France/Suisse

Soirée spéciale dans le cadre de l'événement la Justice dans l'Ain en présence de la réalisatrice le jeudi 18 janvier à 19h